



PAYS : \_\_\_\_\_ Certificat International de transhumance N°



Propriétaire du Troupeau : NOM : \_\_\_\_\_ PRENOMS \_\_\_\_\_ Résidence \_\_\_\_\_

BERGER : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_ PRENOMS \_\_\_\_\_ Résidence \_\_\_\_\_

Origine du troupeau : \_\_\_\_\_

Date de départ : \_\_\_\_\_ Destination finale \_\_\_\_\_

Itinéraire prévu : \_\_\_\_\_

Composition du troupeau : \_\_\_\_\_

TA	BF	TL	VA	GE	VE	VL	OV	CAP	EQ	AS	CAM

PROTECTION	PESTE BOVINE	PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE	PASTEURELLOSE BOVINE	CHARBON SYMP-TOMATIQUE	CHARBON BACTERIDIEN	TRYPANO-SOMIASE
DATE SIGNATURE CACHET						

Délivré le \_\_\_\_\_

Visé le \_\_\_\_\_

par : \_\_\_\_\_

par : \_\_\_\_\_

*Signature et cachet*

*Signature et cachet*







## INSTRUCTION POUR L'UTILISATION DU CERTIFICAT INTERNATIONAL DE TRANSHUMANCE

- 1 - Le présent certificat est composé de quatre feuillets de couleur différente (blanc, rose, jaune, bleu).
- 2 - Chaque année, au départ en transhumance, le berger se rend au poste d'élevage de sa localité pour l'établissement de ce document
- 3 - Le certificat est établi par le poste d'élevage du lieu de départ.
- 4 - Il est ensuite visé par l'autorité administrative locale.
- 5 - Le premier feuillet (*blanc*) reste avec les pages de garde et est remis au berger qui doit le présenter à toute réquisition.
- 6 - Le deuxième feuillet (*rose*) reste avec les pages de garde jusqu'au poste de destination finale.
- 7 - Le troisième feuillet (*jaune*) est adressé par le poste d'élevage qui a établi le certificat à sa direction des services d'élevage.
- 8 - Le quatrième feuillet (*bleu*) constitue la souche et reste auprès du poste ayant établi le certificat.
- 9 - La numérotation utilise le code du Passeport pour le bétail